Baisse des départs à la retraite en 2009

Isabelle de Foucaud Le Figaro.fr 6 Août 2010

Le nombre de salariés ayant fait valoir leurs droits à la retraite a chuté de 10% entre le pic atteint en 2007 et 2009. Un effet des restrictions sur les départs anticipés pour carrière longue.

Les départs à la retraite ont fondu comme neige au soleil en 2009. Selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), quelque 734.000 salariés ont fait valoir leurs droits à la retraite l'année dernière, contre 785.000 en 2008. Cela fait 10% de moins qu'en 2007, lorsque près de 820.000 actifs de la génération du baby-boom sont partis à la retraite.

La principale raison de ce grand écart est l'effondrement des départs anticipés pour carrière longue. En vigueur depuis 2004, le départ pour carrière longue permet de partir en retraite entre 56 et 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler avant leur 17 ans. Les conditions permettant de bénéficier de ce dispositif ont toutefois été restreintes par le gouvernement en 2008.

Des départs anticipés mis à mal

En 2009, 24.300 personnes ont été concernées par ces départs anticipés, contre 122.120 en 2008 et 115.120 en 2007, selon la Cnav. Cette chute a conduit, malgré la crise, à augmenter le taux d'activité des salariés seniors âgés de 50 à 64 ans, a en effet constaté la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère de l'Emploi, dans un bilan sur l'emploi, le chômage et la population active en 2009 publié cette semaine.

Selon la Cnav, de nombreux actifs ont anticipé le durcissement de la réglementation en matière de carrières longues et ont préféré faire valoir leurs droits à la retraite dès 2008. En septembre 2007, le premier ministre François Fillon avait estimé que le «coût de cette mesure est important, puisqu'il explique la moitié du déficit du régime général des retraites constaté en 2007».

Ont également joué les restrictions sur les possibilités de rachat de trimestres, et l'allongement de la durée cotisée exigée dans le cadre des réformes successives de 1993, 2003 et 2007, selon la Cnav.

Les effets d'une loi de 1959

Outre le resserrement des conditions d'accès au dispositif de départ anticipé pour carrière longue, la Dares explique que cette réduction des effectifs est en partie liée aux «effets décalés de la loi Berthoin ayant porté à 16 ans l'âge de scolarité obligoire» pour les enfants nés à partir de 1953. Une ordonnance qui date de 1959!

Si l'heure est aux restrictions, la réforme des retraites en cours ne devrait pas sonner le glas du dispositif de carrières longues. Le gouvernement prévoit dans son projet de loi, qui sera examiné par le Parlement en septembre, de le «prolonger et de l'élargir» aux assurés «ayant démarré leur activité à l'âge de 17 ans». Ces derniers pourront partir en retraite avant l'âge de 62 ans prévu pour le régime général. A condition de pouvoir justifier d'une durée de cotisation de deux ans supérieure à la durée nécessaire, soit 43 ans.

Chiffres clés à fin décembre 2009

12,55 millions de retraités
17,88 millions de cotisants
660.471 nouvelles attributions de retraites personnelles en 2009
74.277 nouvelles pensions de réversion
91 milliards d'euros de prestations versées
7,23 milliards d'euros de déficit
(Source : Rapport national d'activité 2009 de la Cnav)